

Conseil fiscal

S'inscrire pour devenir un représentant n'a jamais été aussi simple!

Saviez-vous que...

Vous pouvez à présent vous inscrire en ligne à notre nouveau service **Représenter un client**. Une fois que vous aurez terminé la marche à suivre, vous obtiendrez votre ID Rep (code d'identification du représentant). Lorsque vous donnerez votre ID Rep à vos amis et parents, ils pourront vous autoriser à traiter en leur nom, en ligne, avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Si vous êtes propriétaire d'une petite entreprise qui ne compte pas de Numéro d'entreprise (NE), vous pouvez donner votre ID Rep à vos clients. Les propriétaires d'entreprise, les associés, les directeurs ou les agents peuvent aussi inscrire leur entreprise à l'aide du NE. Une fois votre entreprise inscrite, vos employés pourront enregistrer leur propre ID Rep, qui doit ensuite être associé au NE.

Une fois autorisé à titre de représentant, vous pourrez faire affaire avec l'ARC au nom de vos clients. Vous pourrez ouvrir une séance et obtenir des renseignements en ligne à propos des dossiers d'impôt et de prestations de vos clients et effectuer certaines transactions en leur nom avec l'ARC. Les types de transactions que vous pourriez faire dépendraient du niveau d'autorisation que votre client vous a conféré.

Pour plus de renseignements, consultez : www.arc.gc.ca/representants

